



PETIT BRICOLAGE HOMME TOUTE MAIN

| Prestations auprès de particuliers (déduction plafonnée à 500€/an) | Tarifs TTC | Tarif HT (TVA 20%) | Tarif après déduction fiscale |
|---|---------------|-----------------------|----------------------------------|
| <i>Petit bricolage (Fournitures à la charge du client) intervention de 1 heure au minimum</i> | 48 €/h | 40 €/h | 24 €/h |

ASSISTANCE INFORMATIQUE, AIDE ADMINISTRATIVE

| PRESTATION auprès de particuliers (déduction plafonnée à 1 000€/an) intervention de 1 heure au minimum | Tarifs TTC | Tarif HT (TVA 20%) | Tarif après déduction fiscale |
|--|---------------|-----------------------|----------------------------------|
| <i>Mise en place de votre PC, nouveau logiciel (forfait)</i> | 40 €/h | 36.36 €/h | 20 €/h |
| <i>Aide administrative du quotidien</i> | 25 €/h | 22.73 €/h | 12.50 €/h |

MAINTENANCE, ENTRETIEN ET VIGILANCE TEMPORAIRE À DOMICILE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE OU SECONDAIRE

| PRESTATION auprès de particuliers (déduction plafonnée à 1000€/an) | Tarifs TTC | Tarif HT (TVA 20%) | Tarif après déduction fiscale |
|---|---------------|-----------------------|----------------------------------|
| <i>Ponctuel (intervention de 1 heure au minimum)</i> | 40 €/h | 36.36 €/h | 20 €/h |

* Cette prestation inclut le ramassage de votre courrier, l'arrosage de vos plantes intérieures et extérieures, l'ouverture de vos volets.

Nous pouvons prendre soin de vos animaux domestiques à l'exclusion des soins vétérinaires. Et concernant leur nourrissage, les fournitures sont impérativement fournies par le client.

* **Déduction fiscale**

Le crédit d'impôt est égal à 50% des dépenses effectivement supportées, retenues dans une limite annuelle de 5 000 €. Le crédit d'impôt soit réduit vos impôts soit vous est remboursé si son montant dépasse celui de votre impôt ou si vous n'êtes pas imposable.

* **Envoi de la facture** : la facture est envoyée par mail . L'envoi de facture par voie postale fera l'objet d'une ligne de facturation supplémentaire de 2.50 €

* **Mode de paiement accepté** : Virement ou prélèvement bancaire, Chèque , CESU ou eCesu

Prestations du 1er JANVIER 2025 au 31 Décembre 2025

Les tarifs sont réévalués chaque année civile. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent les précédentes.